

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de GEORGE Pascal.

Etaient présents : M.M ROSZYK Philippe, MARIAGE Arnaud, VIGNAL Audrey, HAYE Grégory, SALYN Alain, LENFANT Maxime, MULLEM Bastien, VIGNAL Mickaël.

Etaient excusés : M.M. JONVAL Marie-Paule, LEDUC David.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Mme JONVAL Marie-Paule pouvoir à Mr MARIAGE Arnaud,
- Mr LEDUC David pouvoir à Mr HAYE Grégory

Etaient absents non excusés : /

Un scrutin a eu lieu, Mr SALYN Alain a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Le procès-verbal de la réunion du 14 Mars 2024 rédigé par Monsieur LENFANT Maxime, secrétaire de séance est approuvé à l'unanimité.

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire indique que 3 taxes sont à voter : foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Le produit attendu en 2024 est de 109 926,00 €

	Taux communal 2023	Taux proposé 2024
Foncier bâti	31,77	31,77
Foncier non bâti	32,87	32,87
Habitations secondaires	12,12	12,12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les taux pour 2024, à savoir :

- Foncier bâti : 31,77 %
- Foncier non bâti : 32,87 %
- Taxe Habitation Résidences Secondaires : 12,12 %

3/ TARIFS LOCATIONS DES SALLES A COMPTER DU 01 MAI 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01 Mai 2024, à savoir :

- Location salle des fêtes :

	Habitants Roucourt Le week-end	Extérieurs Le week-end
Avec cuisine	300	520
Vin d'honneur avec verres, 1 journée	130	220
Nettoyage de la salle	55	60

- Location de la salle polyvalente :
Réservée au roucourtois uniquement, location à la journée, de 10 heures à 22 heures, à savoir : 50 €

4/ VOTE DES SUBVENTIONS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions pour 2024, suivantes :

Associations	Subvention 2024
Anciens Combattants	200
Amicale Laïque	750
Fédération Education Nationale DDEN	20
Collège de Masny : association de parents	80
Restos du Cœur	200
Les Tiots de St Druon	1500
Billon	250
CCR	750
Les Tristavirs	200
Solidarité Verneuil	100
Le petit marché de Roucourt	1000

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur ROSZYK Philippe, Adjoint aux finances, présente le budget primitif 2024.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

Années	Emprunts réalisés en 2016	Capital	Intérêts	ANNUITE TOTALE
2024	225 000 €	10 570,89€	3 456,38 €	14 027,27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2024, qui s'équilibre de la façon suivante : 768 347,44 € en fonctionnement et 218 054,67 € en investissement.

6/ DEMANDES DE SUBVENTIONS – ADVB AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS 2024 - ADVB VC 2024 – FDC 2024

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les projets ci-dessous sont susceptibles de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Nord au titre de l'appel à projets ADVB 2024 et de Douaisis Agglo au titre du FDC 24 :

1/ La mise en accessibilité des bâtiments communaux (église, cimetière et salle des fêtes) : le coût prévisionnel total pour les travaux s'élève à 43 341,40 € HT, soit 52 009,68 € TTC.

Le montant HT de la subvention qui peut être sollicitée auprès du Département au titre ADVB Aménagements et équipements 2024 est de 21 670,00 €.

La commune peut obtenir aussi au titre du Fonds de Concours Communautaire de Douaisis Agglo, un montant de 10 835,70 €

La part communale pour ce projet sera de 10 835,70 € HT. Le montant de la TVA : 8 668,28 €.

2/ La réfection d'une partie de la rue Rincheval : le coût prévisionnel total pour les travaux s'élève à 23 870,50 € HT, soit 28 644,60 € TTC.

Le montant HT de la subvention qui peut être sollicitée auprès du Département au titre ADVB Voiries Communales 2024 est de 11 935,00 €.

La commune peut obtenir aussi au titre du Fonds de Concours Communautaire de Douaisis Agglo, un montant de 5 967,75 €

La part communale pour ce projet sera de 5 967,75 € HT. Le montant de la TVA : 4 774,10 €.

3/ La création du terrain de boules : le coût prévisionnel total pour les travaux s'élève à 16 532,00 € HT, soit 19 838,40 € TTC.

La commune peut obtenir aussi au titre du Fonds de Concours Communautaire de Douaisis Agglo, un montant de 8 266,00 €.

La part communale pour ce projet sera de 8 266,00 € HT. Le montant de la TVA : 3 306,40 €.

4/ Le remplacement de la porte du Billon : le coût prévisionnel total pour les travaux s'élève à 4 295,00 € HT, soit 5 154,00 € TTC.

La commune peut obtenir aussi au titre du Fonds de Concours Communautaire de Douaisis Agglo, un montant de 2 147,50 €

La part communale pour ce projet sera de 2 147,50 € HT. Le montant de la TVA : 859,00 €.

5/ Pour les travaux de cloison aux ateliers municipaux d'un montant prévisionnel de 4 166,66 € H.T, la commune pourrait obtenir au titre du Fonds de Concours Communautaire de Douaisis Agglo, un montant H.T de 2 083,33 €. La part communale serait de 2 083,33 € H.T. Le montant de la TVA : 833,34 €.

6/ Pour les achats divers : (tables pour la salle des fêtes, 10 barrières, éventuellement des panneaux, balisettes, matériel pour les ateliers, remplacement d'une bouche d'incendie et achat d'extincteurs, etc ...)

La commune peut obtenir aussi au titre du Fonds de Concours Communautaire de Douaisis Agglo, 50 % du montant H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver ce projet
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- d'inscrire les dépenses au budget communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées ci-dessus, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

La séance est close à 20 h 15.